



## **Communiqué intersyndical CGT, FO, SOLIDAIRES, FSU, UNEF**

### **Covid-19 : nous exigeons des moyens pour protéger les salariés et le respect du droit du travail**

Les UD FO et CGT, Solidaires, FSU et l'UNEF de la Gironde ont pris connaissance de « la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 ». Celle-ci permet d'habiliter le gouvernement à légiférer par ordonnances.

Le gouvernement veut remettre en cause, non seulement sur la durée de la crise sanitaire mais durablement, les droits des salariés, notamment en matière de congés payés, de réduction du temps de travail, de repos hebdomadaire ou de liberté de réunion. Pour nos organisations, ce texte est inacceptable.

Nous dénonçons les contradictions insupportables du discours gouvernemental qui rend hommage aux « héros en blouses blanches » alors que le ministère de la Santé a fermé plus de 4 000 lits en un an, n'a jamais répondu aux revendications des salarié.e.s de la Santé dans les hôpitaux, dans les EHPAD dénonçant depuis des mois ce que la population subit aujourd'hui. Nos organisations savent l'engagement et le courage exemplaire dont font preuve les salarié.e.s. Nos organisations considèrent que le moyen le plus efficace pour stopper la catastrophe sanitaire annoncée, ce n'est pas seulement de respecter les gestes barrières. C'est aussi et surtout la nécessité de :

- doter tous les personnels hospitaliers des moyens matériels indispensables à leur protection (respirateurs, masques FFP2, solutions hydro-alcooliques, gants, lunettes de protection, surblouses). Pour rappel, en 2013 nous disposions d'1 milliard de masques chirurgicaux et 600 millions de masques FFP2. En 2020 nous avons moins de 140 millions de masques chirurgicaux.
- créer sans attendre les postes nécessaires à la prise en charge de tous les patients (ceux atteints du Covid-19 et les autres)
- rouvrir immédiatement les 72 000 lits qui ont été supprimés depuis 15 ans.

C'est le bilan désastreux d'années de coupes budgétaires que tous les gouvernements successifs ont organisé.

Se refuser à répondre urgemment à cette situation, c'est se résigner à accepter l'inacceptable, à savoir se préparer à la « priorisation » dans l'accès aux soins : en clair, trier les personnes qui seront soignées et celles qui ne le seront pas...

Tous les salarié.e.s du public et comme du privé qui poursuivent leur activité sont aussi en colère. Ils sont en première ligne face à ce virus ravageur ! Augmentant le risque d'être les prochaines victimes.

Dans le secteur de l'aide à domicile, à La Poste, dans les transports, sur les plateformes logistiques, dans les mairies, à l'accueil ou au service de ramassages des ordures, dans les commerces alimentaires, les salarié.e.s continuent de travailler pour la plupart sans aucune protection pour assurer leur sécurité face à ce virus, mais aussi en décuplant le risque de

propagation. Le gouvernement et les employeurs doivent fournir sans délai les équipements de protection indispensables à celles et ceux qui travaillent.

Le Code du travail est très clair : tout employeur est tenu d'assurer la sécurité et la santé des salarié.e.s, en prenant les mesures nécessaires pour assurer leur protection, ce qui est loin d'être le cas. Et surtout, il a une obligation de résultat. Une crise sanitaire ne doit pas être synonyme de fin des droits des travailleurs.ses.

Face à l'ampleur de cette crise sanitaire, une partie de la population est placée en activité partielle sans aucune certitude quant au maintien de leur salaire. Et c'est encore plus inquiétant pour tous les salarié.e.s précaires qui survivent avec des CDD de quelques jours et qui voient, pour certains, la rupture anticipée de leur contrat.

Dans les établissements scolaires, il est demandé aux enseignants et aux agents municipaux d'accueillir les enfants de soignant.e.s. Les services de la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Education nationale) confirment qu'aucun matériel de protection, comme les masques, ne sera mis à disposition de ces personnels qui seront exposés à des enfants plus susceptibles encore que les autres de transmettre le virus, étant donné la profession de leurs parents !!!

Chacun finit par le constater : le coronavirus met en lumière tous les dysfonctionnements d'une société livrée à la dérèglementation, à la privatisation pour le profit des milieux financiers et des spéculateurs.

La destruction programmée de la recherche publique ô combien indispensable aujourd'hui obéit à cette logique. Et nous en sommes là !

Nos organisations affirment que la situation exceptionnelle liée à la propagation du coronavirus ne saurait constituer un moyen pour déréglementer les droits des salarié.e.s comme le droit syndical et des représentants des salarié.e.s. En période de crise, le syndicalisme ne saurait devenir le supplétif du gouvernement pour mener une politique qui poursuit et aggrave les logiques ayant mené à la situation actuelle en se chargeant de la bonne application des « mesures d'exception ». Nous demandons auprès du préfet de région que les mandats syndicaux et les élu.es CSE / CHSCT puissent continuer à se déplacer pour faire respecter le droit du travail.

Nos organisations soutiennent les travailleurs.ses qui appliquent le droit de retrait afin de se protéger. Elles soutiennent également les salarié.e.s qui se mettent en grève pour défendre leurs droits. Nos organisations exigent, non pas le report de la « réforme » des retraites comme le gouvernement l'a annoncé, mais son retrait pur et simple. C'est le cas également pour la « réforme » de l'assurance chômage.

Si l'urgence est à la résolution de la crise sanitaire dans les délais les plus brefs possible et en y investissant tous les moyens nécessaires pour garantir la vie des citoyens, après cette période, les organisations syndicales exigent d'ores et déjà d'être entendues sur les positions qu'elles ne cessent de porter et pour lesquelles les gouvernements sont toujours restés sourds !

La crise sanitaire gravissime qui traverse notre pays démontre l'urgent besoin d'une société qui doit être en capacité de protéger l'ensemble des salarié.e.s, et plus largement les citoyens !

Bordeaux, le 23 mars 2020